

221C2806
FR0010112524-FS0841

20 octobre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEXITY
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 octobre 2021, la société Wellington Management Group LLP (280 Congress Street, Boston, MA, 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 octobre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEXITY et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 2 805 236 actions NEXITY représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NEXITY sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, 8 598 actions NEXITY² (prises en compte au 1^{er} alinéa) au titre :

- d'un contrat « *equity swap* » portant sur 1 000 actions NEXITY à dénouement en espèces, exerçables à tout moment jusqu'au 5 mai 2023 ;
- d'un contrat « *equity swap* » portant sur 5 598 actions NEXITY à dénouement en espèces, exerçables à tout moment jusqu'au 15 mai 2023 ; et
- d'un contrat « *equity swap* » portant sur 2 000 actions NEXITY à dénouement en espèces, exerçables à tout moment jusqu'au 22 mai 2023.

¹ Sur la base d'un capital composé de 56 129 724 actions et droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un delta de 1.